

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Séance du 26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

19 janvier 2024

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. COCHARD (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme SIMON), M. BOUREL, Mme GOBET (pouvoir à M. PARCINEAU), Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ.

Absent(e)s : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Création d'un poste de chef
de police municipale (cat C)**

Vu le Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Dans le cadre du départ de la responsable du poste de police municipale en septembre dernier, la collectivité souhaite recruter un agent de catégorie C sur le grade de chef de police municipale afin de correspondre à la réalité des missions confiées, et notamment l'encadrement des autres agents, la mise en place de procédures, la veille juridique et réglementaire, le conseil à apporter aux élus.

En effet, les missions à assurer ou mettre en place telles que les actions de prévention auprès de la population et des différents publics, la rédaction des arrêtés, l'encadrement des agents, la gestion administrative et financière du poste, le partenariat avec les forces de gendarmerie, le Procureur de la République et tous les autres partenaires institutionnels justifient le recrutement d'un agent(e) de catégorie C détenteur (trice) du grade de chef (fe) de police municipale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un chef de police municipale, pour faire face à au départ de l'agent actuellement en place,

Considérant l'avis favorable du CST réuni le 19 janvier 2024
Considérant l'avis favorable de la commission des ressources humaines réunie le 23 janvier 2024

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024 2024.11/01-26

Publié le 08/02/2024

ID : 089-218904647-20240126-2024_11-DE



- **CREE** à compter du 1^{er} février 2024 un poste de chef de police municipale (Cat. C).
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire
Éric PÉANNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Péanne', is written below the name.

La Maire
Nadège NAZE

